Envoyé en préfecture le 24/03/2026
Reçu en préfecture le 24/03/2026
Publié le
ID : 035-213503204-20260320-26_14-DE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-UNIAC

SÉANCE DU 20 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Uniac, dûment convoqué, s'est réuni en salle du conseil, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Marc DEBERLES, doyen de la séance.

Nombre de conseillers en exercice : 15
Date de convocation : 16 mars 2026
Date d'affichage de la convocation : 16 mars 2026

Présents : Hervé LESNÉ, Laëtitia MAZURE, Pierre VITRE, Aurélie BEAUTRAIS, Marc DEBERLES, Aurélie GERARD, Jean-François DELYS, Florie TOXE GUICHARD, Cédric GRASLAND, Morgane GERARD, Jérôme LE MASSON, Christelle LAMOUR, Karine PASSILLY, Alexis BOUCHARD, Lenaïg LE BAIL
Secrétaire : Laëtitia MAZURE

26.14 ADMINISTRATION GENERALE
Élection des adjoints

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2122-7-2 qui dispose que "les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Si après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus".

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin

Il a été procédé, à bulletins secrets, sous la présidence de Monsieur Hervé LESNÉ, élu Maire, à l'élection des adjoints.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :
- nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15
- à déduire (bulletins blancs ou nuls) : 3
- reste pour le nombre de suffrages exprimés : 12
- majorité absolue : 7
- a obtenu la liste de Madame Laëtitia MAZURE : 12

La liste de Laëtitia MAZURE ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, ont été proclamés adjoints au maire et immédiatement installés dans leur fonction :

- Madame Laëtitia MAZURE
- Monsieur Pierre VITRE
- Madame Aurélie BEAUTRAIS

À l'issue, Monsieur le Maire a lu la Charte de l'élu à tous les membres du conseil nouvellement installé.

Certifié exécutoire
Signé électroniquement

Le Maire
Hervé LESNÉ